

Cousance

Une exposition collective à la chapelle Notre Dame jusqu'au 20 septembre

Mardi 18 août à 18h. Des voix et des rires résonnent à l'approche de la porte d'entrée de la chapelle Notre Dame des Anges, située 8 rue du Moulin à Cousance. Telle une ruche, l'intérieur de ce lieu autrefois culturel, aujourd'hui culturel, accueille les artistes et venues des artistes participant à la neuvième exposition de l'année, sous l'œil attentif et le sourire chaleureux de Loren Venancio.

A lors que Malys Giridon et Rachel Ritter accrochent des toiles, Morgy, Marie-France Booth et Guy Boissat donnent avis et conseils dans les rires et la bonne humeur. Tous, à l'exception de Rachel venue donner la main et qui exposera en 2027, ont apporté des œuvres présentées lors de l'exposition collective en place du 21 août au 20 septembre dans le cadre de la Biennale des arts de Cousance.

Une première qui n'en est pas une, car lors de la précédente Biennale, la sculpture



Artistes exposés et amis s'activent dans la joie, aux côtés de Loren Venancio (deuxième à gauche) et de son mari Mingo (deuxième à droite). Photo Adeline Gullerrest (CLP)

et peintre Loren Venancio, installée à Cousance, avait participé, mais en exposant dans cette chapelle, propriété de la commune. « Je trouve ce lieu magnifique, aux dimensions de nombre d'or, alors j'ai proposé

de m'occuper bénévolement et à titre personnel de sa programmation afin de faire vivre ce lieu. »

Un pari réussi puisque les artistes se bousculent désormais pour exposer dans la Chapelle

Notre-Dame des Anges. Pour quoi un tel engouement ? « Pour l'ambiance, l'équipement, les murs blancs et cette belle vue étoilée », se répond-on. Mais aussi grâce au dynamisme que met Loren dans l'animation

bénévole de ce lieu, sous couvert de la municipalité. Accrochage, accueil, communication, réception des demandes : l'artiste est sur tous les fronts, avec l'aide de son mari Mingo, donnant à ce lieu une belle énergie communicative.

Les œuvres de onze artistes vont donc valables lors de cette exposition : Marie-France Booth, Jean Brisé, Guy Boissat, Alain Colombaro, Suzel D'Alencio, Marie Desvignes, Malys Giridon, Marie-Jo Ladin, Laurence Machard Bruijs, Teorg Maelbergs, Marc Mellesvard, Mika, Morgy, Jannick Poyet, Marie-France Salvat et Loren Venancio.

Alors que je m'apprête à partir, Marie-France Salvat arrive, les bras chargés d'une statue. L'après-midi n'est pas terminé pour les artistes.

Adeline, Cuisseuse de mémoires (CLP)

► Exposition ouverte du 21 août au 20 septembre tous les jours de 15h à 19h.

Vernissage vendredi 21 août à 18h.
Page Facebook : Art Cousance

► Une dixième exposition programmée en octobre



Un cadre privilégié pour accueillir des artistes locaux. Photo Adeline Gullerrest

Devant le succès rencontré par la programmation 2026 et la qualité des œuvres exposées, Loren a proposé qu'une dixième et dernière exposition vienne clôturer cette année, réunissant une partie des artistes présentés depuis avril.

Seront donc réunis du 3 au 11 octobre : Marie Desvignes, Marie-France Booth, Teorg Maelbergs, Morgy, Jo Grimaire, Marie-France Salvat et Loren Venancio.

Le vernissage aura lieu le 2 octobre à 19h « en présence de la Grande Irina Percostroika » confie Loren avec un certain secret. De quoi bien terminer l'année avant de donner rendez-vous en 2027 pour treize expositions.

► De la dévotion à l'art

La Chapelle Notre Dame des Anges est née de la volonté de Jean-Claude Viret, propriétaire à Cousance, souhaitant dédier une construction à la Sainte Vierge : aidé par le curé d'Arz dont il était proche, les travaux s'achèvent en 1945. Cinq ans plus tard, il liege la chapelle à la congrégation religieuse des Frères de Marie, particulièrement vouée à l'éducation des enfants. À sa mort, le bien est cédé au clergé. Vendu à un particulier en 1982, il servira de stockage avant d'être menacé de démolition en 1993.

En 1997, une douzaine de passionnés se constituent en association pour sauvegarder ce patrimoine qu'ils acquièrent sur leurs fonds propres et restaurent à l'identique sur leur temps libre, durant dix ans. Ils organisent également des manifestations afin de collecter de quoi transformer ce lieu à des fins culturelles, avant de le céder à la commune pour le franc symbolique.



La chapelle fait partie du patrimoine cousangeois. Photo Adeline Gullerrest (CLP)